

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1.B.1

PLAN DE ZONAGE
PÉRIMÈTRES ET LINÉAIRES PARTICULIERS,
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

LE TERRITOIRE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



Bobigny

Bondy

Noisy-le-Sec

Montreuil

Fontenay-sous-Bois

Le Perreux-sur-Marne

Bry-sur-Marne

Villiers-sur-Marne

Champigny-sur-Marne

Le Plessis-Trévise

Villepinte

Tremblay-en-France

Sevran

Aulnay-sous-Bois

Courtry

Chelles

Champs-sur-Marne

- Limites de zones et de secteurs
- Périmètre délimité dans l'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG) en application de l'article L. 151-41 5° du code de l'urbanisme

Identifiant	Commune	Dénomination	Date à laquelle la servitude sera levée
CSB1	Clichy-sous-Bois	Allée des Cinq Continents	17/12/2029
LG1	Livry-Gargan	Poudrerie Hochailles	17/12/2029
NP1	Neuilly-Plaisance	Rue du Général de Gaulle	28/09/2026
NG1	Noisy-le-Grand	Pavé Neuf	12/12/2028
NG2	Noisy-le-Grand	Route de Neuilly (multisite)	12/12/2028
NG3	Noisy-le-Grand	Boulevard Suchet	12/12/2028

- Emplacement réservé délimité en application de l'article L. 151-41 1° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé délimité en application de l'article L. 151-41 1° du code de l'urbanisme

Les destinations et les bénéficiaires des emplacements réservés sont indiqués en annexe du règlement, pièce 4.1.4 - Annexe 3 - Liste des emplacements réservés

- Linéaire commercial identifié au titre de l'article L. 151-16 du code de l'urbanisme

- Périmètre de 500 mètres autour des gares

- Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 06.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr